Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Tableau A: Premier cycle en arts et en sciences – droits de scolarité (temps plein)¹, rabais provinciaux sur les droits de scolarité et bourses 2022-2023

	Premier cycle en arts				Premier cycle en sciences				
		Changement en	Droits de scolarité des	Changement en		Changement en	Droits de scolarité des	Changement en	1 1 1 1
	Droits de scolarité (temps plein) \$	pourcentage par rapport à 2021-2022	étudiants internationaux (temps plein) \$	pourcentage par rapport à 2021-2022	Droits de scolarité (temps plein) \$	pourcentage par rapport à 2021-2022	étudiants internationaux (temps plein) \$	pourcentage par rapport à 2021-2022	
Nouveau-Brunswick									
Mount Allison University	9 725	3,02 %	19 620	3,05 %	9 725	3,02 %	19 620	3,05 %	
St. Thomas University	8 039	5,00 %	18 068	5,00 %	s. o.	S. O.	S. O.	s. o.	Programme de bourses
Université de Moncton	7 642	2,00 %	14 005	2,00 %	7 642	2,00 %	14 005	2,00 %	renouvelées pour frais de scolarité ²
University of New Brunswick	7 825	4,50 %	18 323	4,50 %	7 825	4,50 %	18 323	4,50 %	
Nouvelle-Écosse									
Acadia University	9 761	3,00 %	19 543	3,00 %	9 761	3,00 %	19 543	3,00 %	
Atlantic School of Theology	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.	s. o.	s. o.	
Cape Breton University	8 784	2,99 %	17 568	2,99 %	8 784	2,99 %	17 568	2,99 %	
Dalhousie University	8 595	2,98 %	25 455	9,31 %	9 750	2,98 %	26 610	9,02 %	Programme de bourses pour
Mount Saint Vincent University	8 668	3,00 %	17 335	3,00 %	9 098	3,00 %	17 765	3,00 %	étudiants de la Nouvelle-Écosse
NSCAD University	9 301	3,00 %	20 827	3,00 %	s. o.	S. O.	s. o.	s. o.	(temps plein) ³
Saint Mary's University	8 630	2,98 %	20 340	8,02 %	9 280	3,00 %	21 760	7,99 %	1 283 \$
St. Francis Xavier University	9 650	2,99 %	19 300	2,99 %	9 650	2,99 %	19 300	2,99 %	
University of King's College	8 595	2,98 %	25 455	9,31 %	9 750	2,98 %	26 610	9,02 %	
Université Sainte-Anne	8 509	3,00 %	11 638	3,00 %	9 769	3,00 %	12 898	3,00 %	
Île-du-Prince-Édouard									
University of Prince Edward Island	6 570	1,86 %	14 274	1,97 %	6 570	1,86 %	14 274	1,97 %	Bourse George Coles 2 600 \$; Island Advantage ⁴

Source : Données fournies par les universités. Les droits de scolarité ne sont pas ajustés ni pondérés.

Nota: Les droits de scolarité présentés sont pour les étudiants qui commencent un programme en 2022-2023. Certaines universités offrent un rabais aux étudiants qui poursuivent leurs études et qui satisfont certains critères. s. o. : sans objet

¹ « Temps plein » : charge de cours complète.

²Le programme de bourses renouvelées pour frais de scolarité fournit de l'aide financière fondée sur les besoins. Plus de renseignements, y compris les critères d'éligibilité sont disponibles à partir du lien suivant : https://www2.snb.ca/content/snb/fr/services/services_renderer.201496.Programme_de_bourses_renouvel%C3%A9es_pour_frais_de_scolarit%C3%A9.html Les droits de scolarité présentés ne tiennent pas compte de ces montants. Les droits de scolarité varient selon le programme.

³ La Nouvelle-Écosse offre aux résidents de la province un rabais conformément au programme de bourse des universités de la Nouvelle-Écosse. Plus de renseignements sur le programme sont disponible à partir du lien suivant : https://novascotia.ca/university-student-bursary/ Ces montants ne sont pas déduits des droits de scolarité présentés.

⁴ L'Île-du-Prince-Édouard offre aux résidents de la province la bourse George Coles d'une valeur de 2 600 \$ (annuellement). « Island Advantage » : Les étudiants prince-édouardiens de familles à revenu faible ou moyen peuvent bénéficier d'une aide fondée sur leurs besoins en plus des autres bourses. Ces montants ne sont pas déduits des droits de scolarité présentés.